

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS

**Afférents au Conseil
Communautaire : 82**

En exercice : 82

Date de convocation : 11/12/2025

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DE_2025_242

**Objet : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR
DELEGATION**

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Emile DELPY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (58)

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Yvon LACOMBE (ALBIERES), Bernard SUTRA (AURIAC), Philippe LACOMBE (BOUISSE), Alain MAILHAC (BOUTENAC), Serge LEPINE (CAMPLOND D'AUDE), André HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Marcel REVERDY (CANET D'AUDE), Didier CASATO (CASCABEL des CORBIERES), Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Serge BRUNEL (CONILHAC-CORBIERE), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN), Frédéric BERROCAL (FABREZAN), Gérard BARTHEZ (FERRALS LES CORBIERES), Nicolas HEERWEGH (FONTCOUVERTE), Béatrice BORT (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIERES), René ORTEGA (LAGRASSE), Jean-Marie GALINIE (LANET), Raymond SPOLI (LA ROQUE DE FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN-CORBIERES), Christine BENET (LEZIGNAN-CORBIERES), Jean-Paul PUJOL (LEZIGNAN-CORBIERES), Bernard FUMET (LEZIGNAN-CORBIERES), William COMBES (LEZIGNAN-CORBIERES), Thierry CAUMEIL (LEZIGNAN-CORBIERES), Sabrina FITO (LEZIGNAN-CORBIERES), Marie-Claude MARTINEZ (LEZIGNAN-

CORBIERES), Freddy NOLOT (LEZIGNAN-CORBIERES), Thierry DENARD (LEZIGNAN-CORBIERES), Sylvie FUMET (LEZIGNAN-CORBIERES), Michel MASUYER (LEZIGNAN-CORBIERES), Rémi PENAVAIRE (LEZIGNAN CORBIERES), YVES KOSINSKI (LUC SUR ORBIEU), Guy AUDEMARD D'ALANCON (MONTBRUN DES CORBIERES), Yves FABRE (MONTSERET), Gérard PIOCH (MOUX), Gilles CASTY (ORNAISONS), Claire CHAOUAT (ORNAISONS), Emile DELPY (PARAZA), Pierre GIRE (QUINTILLAN), Alain COSTE (RIBAUTE), Corinne GIACOMETTI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Geneviève LOPEZ (ROUBIA), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE), Cédric MALRIC (TALAIRAN), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Marilyse RIVIERE (TOURNISSAN), Sébastien SABATIER (TOUROUZELLE), Michel PONCOT (VILLEROUGE TERMENES), Alain GALAND (VIGNEVIEILLE)

Etaient absents les représentants des Communes de : (14)

Gérard GARCIA (ARGENS-MINERVOIS), Joelle CANITROT AYE (CANET D'AUDE), Aaron-Lee GRIMSTONE (DERNACUEILLETTTE), Michel BARBAZA (LAIRIERE), Sophie BIRKENER (LEZIGNAN-CORBIERES), Guy VIVES (LEZIGNAN-CORBIERES), Sylvie DANRE (LEZIGNAN-CORBIERES), Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU), Isabelle FARGES (MASSAC), Jessica BOSCH (MONTJOI), Christelle HERMAND (MOUTHOUMET), Bernard COLOMBAT (PALAIRAC), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUILS), Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS)

Procurations : (10)

Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES) à Michel PONCOT, Suzanne ARNAUD (FERRALS LES CORBIERES) à Gérard BARTHEZ, Bérengère LECEA (LEZIGNAN-CORBIERES) à Gérard FORCADA, Dominique JOLIS PAILHIEZ (LEZIGNAN-CORBIERES) à Christine BENET, Virginie JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES) à Sabrina FITO, Dominique JOLIS (LEZIGNAN-CORBIERES) à Michel MASUYER, Didier JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES) à Thierry CAUMEIL, Marion FORATO (LEZIGNAN-CORBIERES) à Rémi PENAVAIRE, Redha MENNAD (SALZA) à Bernard SUTRA, Hervé BARO (TERMES) à André HERNANDEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22, L2122-23, L2122-29 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 39/2020, du 15 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 55/2020, du 15 juillet 2020, portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (N° 1 à 21) ;

VU la délibération n° 136/2020, du 14 octobre 2020, portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (N° 22) ;

VU la délibération n° 90/2021, du 23 juin 2021, portant modification de la délégation d'attribution n°1 du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°123/21, du 15 septembre 2021, portant modification du champ de la 17ème délégation de compétences au Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

Considérant la liste des décisions suivantes :

N° décision	Intitulé de la décision	Date de signature du Président	Date du Visa Contrôle de légalité
DEC_2025_066	Demande de subvention de 4 236,36€ au CD11 pour le programme entretien des petites vadrouilles 2026	19/11/2025	19/11/2025
DEC_2025_067	Signature de contrats de fourniture et de pose d'équipements - Maison de la Famille Lot n°1 - Matériel informatique avec l'entreprise LAGUENS MULTIMEDIA pour un montant HT de 8 347,50 € soit 10 017,00 € TTC Lot n°2 - Matériel de téléphonie avec l'entreprise ARES SECURE pour un montant HT de 8 148,83 € soit 9 778,60 € TTC Lot n°3 - Mobilier de bureau avec l'entreprise PAPETERIE PRATX pour un montant HT de 13 000,00 € soit 15 600,00 € TTC Lot n°4 - Mobilier de restauration avec l'entreprise MATCOL pour un montant HT de 7 560,00 € soit 9 072,00 € TTC	26/11/2025	26/11/2025
DEC_2025_068	Signature d'un accord cadre mono attributaire pour la fourniture de sacs plastiques à déchets avec l'entreprise SOCOPLAST pour un montant annuel maximum de 65 000,00 € HT soit 78 000,00 € TTC, renouvelable 2 fois 1 an	26/11/2025	26/11/2025
DEC_2025_069	Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la crèche de Saint Laurent de la Cabrérisse avec le groupement d'entreprises représenté par son mandataire Maud Nozeran Architecte pour un montant HT de 36 675,00 € soit 44 010,00 € TTC	26/11/2025	26/11/2025

DEC_2025_070	Signature d'un avenant n°1 en plus value de 28 447,00 € HT relatif aux travaux de réalisation d'un forage d'irrigation sur la commune de Talairan avec l'entreprise AQUAFORAGE portant ainsi le montant de 172 131,00 € HT à 200 578,00 € HT	26/11/2025	26/11/2025
DEC_2025_071	Signature d'un avenant n°1 en moins value de 4 620,00 HT relatif au lot 12 "Façades" de l'opération de rénovation de l'ancienne gare de Saint Couat d'Aude en micro crèche et salle intergénérationnelle avec l'entreprise RAVALEMENTS 2000 portant ainsi le montant de 25 821,80 € HT à 21 201,80 € HT	26/11/2025	26/11/2025
DEC_2025_072	Signature d'un avenant n°1 en plus value de 4 568,85 € HT relatif au lot 3 "Charpente" de l'opération de rénovation de l'ancienne gare de Saint Couat d'Aude en micro crèche et salle intergénérationnelle avec l'entreprise CTL portant ainsi le montant de 160 605,15 € HT à 165 174,00 € HT	26/11/2025	26/11/2025
DEC_2025_073	Signature d'un avenant n°2 concernant la prolongation de la durée de la convention de financement signée avec l'Etat au titre du Fond d'Innovation Petite Enfance (FIPE) relative à l'opération de rénovation d'une ancienne gare rurale en micro crèche et espace intergénérationnel	27/11/2025	27/11/2025
DEC_2025_074	Signature d'un avenant n°1 en plus value de 43 644,55 € HT relatif au lot 02 "Gros Œuvre" de l'opération de rénovation de l'ancienne gare de Saint Couat d'Aude en micro crèche et salle intergénérationnelle avec l'entreprise LEZI'CONSTRUCTION portant ainsi le montant de 268 111,45 € HT à 311 756,30 € HT	27/11/2025	27/11/2025
DEC_2025_075	Choix du lieu de séances du conseil communautaire du 17 décembre 2025 - Le Château - 11200 BOUTENAC	09/12/2025	09/12/2025
DEC_2025_076	Convention de mise à disposition de bureaux au centre intercommunal de santé de Lézignan-Corbières à titre gracieux au profit de l'association Addictions France de l'Aude pour une durée de 1 an à compter du 5 janvier 2026,	09/12/2025	09/12/2025
DEC_2025_077	Gratuité des loyers dus par l'APSA pour l'occupation de la maison médicale de garde de Lézignan Corbières	11/12/2025	11/12/2025

Entendu le rapport du Président qui souligne que les décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attribution du Conseil Communautaire doivent être communiquées à l'assemblée délibérante ;

Sur proposition du rapporteur, André HERNANDEZ Président,

Le Conseil Communautaire, où l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

PRENDRE ACTE du compte rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu des délibérations n°55/2020 du 15 juillet 2020, n°136/2020 du 14 octobre 2020, n°90/2021 du 23 juin 2021 et 123/2021 du 15 septembre 2021.

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Secrétaire de séance,



Le Président,



André HERNANDEZ

Emile DELPY,